N° 174 — 32e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

Lundi 22 Juin 1908

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte 53 (Téléphone 1570

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 6 francs. — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. » —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, dans nos bureaux 10, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE N° 67

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton :

La Fiancée du Fou

Par Claire de NESTE

auteur si justement célèbre de tant d'œuvres dramatiques.

Dans

La Fiancée du Fou

les situations les plus tragiques alternent avec des scènes d'une douce émotion. Nos lecteurs se passionneront pour l'exquise figure de Thérèse, amante et mère infortunée, pour l'excellente ouvrière, Louise, pour la généreuse Nabote, tandis qu'ils frémiront d'indignation contre l'artisan cruel du malheur des deux fiancés, Paul Périlaux et Thérèse Jouve.

Entre temps ils seront amusés par les joyeux types de tripons, croqués sur le vif, l'avocat marron, Oscar Faucourt, et sa complice et amie, la brocanteuse, la Reine.

Le rire et les larmes, voilà ce que provoque d'un bout à l'autre

La Fiancée du Fou

LA KUR-TAXE

D'après une statistique publiée en 1899, la France possédait alors 1 291 sources d'eau minérale, sans compter celles d'Algérie et de Tunisie dont l'importance n'est pas à dédaigner. Leur variété et leur qualité ne le cèdent en rien à leur quantité, aussi peut-on dire avec raison que les stations thermales de France suffisent à toutes les exigences de la médecine.

Il importe lorsqu'on veut envisager leur valeur de les considérer à un double point de vue. L'eau embouteillée, d'après la statistique dont nous venons de parler, a fourni en 1898 soixante-dix millions de bouteilles, sur lesquelles quatorze millions ont été livrées à l'exportation. Ce n'est pas, d'ailleurs, cette utilisation que nous voulons examiner ; nous nous proposons, en effet, d'étudier spécialement les emplois sur place par ceux qu'attirent les bienfaisantes vertus des sources.

On peut évaluer à 372 000 le nombre de malades venus aux stations hydrominérales en 1898 ; à raison de 300 francs en moyenne par tête, nous arrivons au chiffre respectable de 112 millions de francs de dépenses, et cependant, ces stations n'attirent pas un nombre de visiteurs proportionnel à leur valeur médicale. Bien plus, de nombreux Français vont, chaque année, demander aux sources étrangères un soulagement que pourraient leur procurer celles de leur propre pays. A côté de certaines de nos villes d'eau qui jouissent d'une incontestable prospérité, d'autres périclitent et voient, chaque année, diminuer leur clientèle. Il semble intéressant de rechercher si les mêmes faits se reproduisent à l'étranger.

En Allemagne, en Autriche, en Suisse, les stations hydrominérales sont généralement la propriété des communes qui en conservent la gestion et font, de ce chef, des bénéfices qu'elles emploient à améliorer les installations et l'outillage des stations. En outre, partant de ce principe que « les charges privées doivent retomber sur ceux qui profitent des services d'ordre privé et dans la mesure où ils en profitent », presque toutes les communes propriétaires ont cherché à augmenter leurs ressources par la création d'une taxe spéciale, la Kur-taxe, qui frappe tous les étrangers qui séjournent plus d'un certain nombre de jours, cinq ou sept. Elle atteint les malades comme les bien portants qui résident dans le pays ; elle est variable, suivant la condition sociale des voyageurs ; c'est le logeur qui la perçoit et il est responsable vis-à-vis de la commune. La ville de Carlsbad fait, de la sorte, une recette annuelle d'environ un million de francs. On comprend facilement que ces diverses ressources permettent de donner à l'étranger, qui vient dans la station, toutes les satisfactions de confort, de luxe et de sécurité ; or, le malade, riche ou aisé, qui vient de plus ou moins loin pour prendre les eaux, a droit, en échange de l'argent qu'il apporte, à des sources soigneusement maintenues dans l'intégrité de leur composition, préservées de toute altération ou souillure, à des établissements bien tenus munis de tous les appareils nécessaires, à des hôtels confortables, à une ville hygiéniquement aménagée, à des distractions en rapport avec l'importance de la station, à la sécurité morale et matérielle, en un mot qui lui permettra de suivre sa cure dans les meilleures conditions ; ce sont là, ne l'oublions pas, pour une station, des questions de vie ou de mort. Avec le système de la Kur-taxe, on peut y arriver, et les riches paient pour avoir les distractions et le confort dont bénéficient eux-mêmes les indigents. En France, malheureusement, il n'en est pas de même.

La commune où fonctionne une station thermale est assimilée à une commune ordinaire ; elle ne possède aucune ressource particulière, et l'on voit des agglomérations de 1.500 habitants obligées de faire face à des obligations d'hygiène, d'assistance, de voirie, à la création et à l'entretien de routes, de promenades, de nature à satisfaire une population saisonnière qui, parfois, dépasse 30.000 âmes ! Si l'on remarque que, le plus souvent, la commune n'est pas propriétaire des eaux, qu'elle ne peut donc compenser par le bénéfice que lui laisserait l'exploitation de l'établissement thermal et des sources, les dépenses qu'on lui demande, on conçoit qu'elle ne peut que très imparfaitement faire face aux charges qui lui incombent.

Les sources, en effet, chez nous, tantôt appartiennent à l'Etat qui les exploite lui-même, ou, le plus souvent, les afferme à un particulier ou à une Compagnie, tantôt elles sont la propriété d'un particulier qui en est le propre exploitant, tantôt, enfin, la commune les possède et les afferme, mais presque jamais, elle n'exploite elle-même ; et, alors, l'Etat, versant les bénéfices au budget général, le particulier propriétaire ou les fermiers employant les leurs à rémunérer les capitaux engagés, la commune reste avec ses seules ressources ordinaires pour faire face à des dépenses extraordinaires et disproportionnées avec l'importance de sa population.

Maintes fois, le péril avait été signalé ; aussi, le ministre de l'Intérieur instituait, le 8 juillet 1905, une commission permanente des stations hydrominérales et climatériques, sous la présidence de M. Armand Gautier ; ce sont les travaux de cette commission qui ont provoqué le dépôt d'un projet de loi et d'après lequel des stations hydrominérales ou climatériques pourraient être créées aux endroits où leur présence paraîtrait utile, sous des conditions déterminées et par décrets rendus en Conseil d'Etat ; des taxes spéciales pourraient y être perçues, pendant toute ou partie de l'année, leur produit serait exclusivement affecté à l'entretien et à l'embellissement des stations. Une taxe frapperait les personnes non domiciliées dans la commune, y séjournant plus de cinq jours et n'y possédant pas une résidence, à raison de laquelle elles sont passibles de la contribution mobilière ; une autre serait établie sur les spectacles, en addition à celle qui existe au profit des établissements de bienfaisance ; une troisième consisterait en un droit d'entrée spécial dans les champs de course, casinos, cercles, salles de lecture, et autres lieux de même nature. Un organisme particulier, la Chambre d'industrie thermale, créée dans chaque station, serait appelée à donner son avis sur les travaux entrepris ; une commission permanente, enfin, près du ministère de l'Intérieur, serait chargée d'étudier les questions intéressant le développement de l'industrie thermale et climatérique en France. Notre régime de centralisation absolue, l'unité de notre régime fiscal rendaient inapplicable, chez nous, le système de la Kur-taxe ; le projet dont nous venons de parler en est une adaptation ingénieuse, conforme à nos usages et à nos mœurs.

Louis DUTROY.

ÉCHOS

Le sexe des pigeons

Une croyance encore fort répandue et qui remonte à l'antiquité, au temps d'Aristote, veut que de deux œufs produits par une ponte, l'un donne un mâle, l'autre une femelle.

Or, cette croyance est erronée. M. Guénot a examiné 65 pontes de pigeons voyageurs élevés dans son laboratoire en l'assurant que les œufs pondus provenaient bien de la même mère et il a trouvé 17 fois deux mâles, 14 fois deux femelles et 34 fois les deux sexes. Ainsi dans ces 65 pontes, il y avait 66 mâles et 62 femelles.

Une autre tradition veut que le premier œuf pondu soit le mâle, le préjugé est aussi erroné. M. Guénot a étudié 30 pontes bisexuées ; il avait soin de marquer d'un signe le premier œuf pondu. Or sur les 30 pontes, le premier œuf a donné un mâle dans 15 cas et une femelle dans les 15 autres cas. Il y a donc autant de chances pour que le premier œuf pondu soit une femelle qu'un mâle.

Avis aux éviteurs.

Horrible à peu-près

Voici ce qu'un lecteur qui a de grands loisirs, a découvert dans une pièce de dix centimes de Napoléon III :

Il a trouvé sur la face :

Une oreille épanouie. l'œillet ouvert (l'œil est ouvert), deux romans de Paul de Kock : *Moustache* et *Sans cravate* ; de quoi écrire : l'encre (l'ancre), un fruit d'Afrique : la datte (la date) ; une ville de France : Troyes (III) ; de quoi couvrir une table : nappe (nap) ; de quoi reposer sa tête quand on dort : l'oreiller (l'oreille y est) ; trois lettres en un seul mot : F. I. 2 (effigie).

Sur le côté pile :

Des gens de l'Est : les Lorrains (l'aile aux reines) ; un arbrisseau : l'églantier (l'aigle entier) ; mille journaux anglais : 10 × 100 *Times* (dix centimes) ; la fin d'un dîner : dessert (des serves).

Dans l'ensemble :

Un département de France : la Somme (un décime) ; deux ivrognes : deux saoûls (deux sous) ; enfin de quoi fournir un âne : laisser tomber la pièce et voir sura du son.

Oui... Nous ne recommencerons plus.

FÉMINISME

Mme Bongenre à Aix-les-Bains

Quel départ, chère Geneviève, quelle anxiété durant le voyage !... Ma fille, prise à Aix-les-Bains, où elle arrivait, de symptômes inquiétants, l'appel de son mari, votre dévouement de nouveau mis à l'épreuve pour me suppléer vis-à-vis de Suzanne et d'Yvonne, puis aussi pour me remplacer dans la direction du ménage.

Tout cela en une demi-journée. Des télégrammes, le téléphone ont rasseuré M. Bongenre et toute la famille sur la santé de Régine.

Je respire et j'admire. Quelle merveille que cette ville délicieuse ! Robes, chapeaux, fine lingerie se présentent sobrement en des étalages engageants ; les pierres précieuses en leurs montures art nouveau ruissellent des feux de leur gemme. Les confiseries, pâtisseries, magasins de comestibles promettent la satisfaction d'un appétit délicat et raffiné.

Aix-les-Bains est un Eden, aucune notre misère ne trouble la beauté de cette station thermale. Ville riante, reposante par sa fraîche verdure, son parc largement ombragé, ses promenades variées et les nombreuses excursions facilitées par le syndicat d'initiative ; ses monts, ses vallées, ses lacs en font un lieu d'élection pour ceux qui se repoient du tracas des affaires et des ennuis de l'existence.

Le cercle, un des plus beaux qui existent, est une grande ressource pour Régine encore languissante et soumise à un régime qui lui défend la fatigue. Ce monde élégant nous plaît, ma fille y fait bonne figure, elle y paraît dans ses toilettes blanches exquises, dont la variété fait mon admiration ; depuis le drap léger d'une coupe irréprochable, moulant la taille svelte jusqu'aux tissus clairs et légers surchargés de dentelles, broderies et façons compliquées, elle a tous les genres. Le matin, vers onze heures, avant le déjeuner, nous allons à la buvette boire lentement le verre d'eau obligatoire. J'ai pris note de gracieux costumes blancs pour Yvonne et Suzanne, c'est inédit, simple et d'une distinction !...

— Mais, s'écrie Régine qui vient lire pardessus mon épaule, que pensez-vous, maman, d'écrire ces choses à Geneviève, c'est un esprit fermé aux raffinements du luxe, aux satisfactions exquises de la toilette et d'un service irréprochable s'appliquant à vous dégager de toutes les préoccupations ; enfin elle semble, cette bonne cousine, d'une autre époque et serait capable de s'intéresser à l'homme nature...

— L'homme nature !... ma plume taffrape et vous le présente... C'est un homme bizarre, riche autrefois, ayant longtemps habité les colonies hollandaises, il a tout quitté pour vivre selon les lois naturelles, il se nourrit exclusivement de légumes et fruits crus, salades, carottes, navets, cerises, fraises, poires, pommes, raisins, pêches, prunes et c'est tout.

Cet original se promène en lévite blanche, sandales aux pieds nus, tête nue d'où tombe une longue chevelure fauve, légèrement bouclée qui se mêle à sa barbe de même teinte, il tient un long bâton et quand il traverse le parc on croit avoir une vision du Christ, tel que nous pouvons l'imaginer.

Il jouit d'une santé parfaite et prétend que les hommes éviteraient les maux dont ils sont si fréquemment atteints s'ils rejetaient de leur alimentation tout ce qui est animal, viande, œufs, beurre et lait !...

L'autre jour, le voyant assis dans le parc avec deux personnes, je fis mettre mon plant à deux pas de ce trio et dépliant mon ouvrage, je tirai l'aiguille en attendant Régine livrée aux mains des doucheuses et masseuses.

— Comment, disait cet homme, vous vous plaignez de malaises et vous ingurgitez des aliments malsains, car plus vous possédez d'argent plus vous recherchez les mets raffinés qui sont les moins assimilables au corps humain. Je n'ai pas bu depuis quatre ans, les fruits me désaltèrent, quelques sous suffisent à ma nourriture, mes besoins sont restreints comme mes désirs. Je voudrais voir l'humanité moins aveugle et meilleure !...

Il y eut des objections dont je vous fais grâce et l'homme bizarre reprit :

— Ne me parlez pas des Européens, cruels envers les animaux, cruels entre eux, ils n'ont qu'un Dieu, l'or, qu'un rêve, l'or, qu'un seul but, l'or ! Ils augmentent sans cesse leurs besoins et le désir de satisfaire leurs goûts les rend égoïstes, ils ruineraient leurs leurs proches pour posséder davantage. Ils ne peuvent ainsi trouver le bonheur parce que le bonheur vient seulement de l'amour, je parle de l'amour des humains les uns envers les autres, amour qu'ils veulent ignorer pour se repaître de la chair des animaux et de la misère des autres !

Protestation des deux auditeurs.

— Je vous l'assure, continua l'homme nature, les Chinois parmi lesquels je vécus longtemps sont moins cruels que vous. Mais personne ne veut se connaître, néanmoins je continuerai ma course et ma propagande. Les hommes agissent comme des fous, ils méconnaissent les vrais biens de la nature pour se confiner dans l'égoïsme qui conduit aux plaisirs coupables.

Cet homme longtemps parla ainsi, les gens qui l'écoutaient — de petites gens, cela se voyait à leur toilette — lui donnaient la réplique et parfois l'approuvaient, oui, ils l'approuvaient !

Je laissai tomber mon ouvrage, je me levai et m'écriai :

— Ce que vous dites est abominable, la vie est ainsi, et nul n'a le droit de vouloir la changer ni de contester le droit aux grandes fortunes et au luxe excessif.

— Dieu, répondit l'homme nature, enseigna d'autre morale, les Français soutiennent les prêtres et ainsi ils devraient mettre en pratique la parole divine et donner leur superflu...

— Monsieur, interrompis-je sèchement, il est évident que quand Dieu tout-puissant créa Aix-les-Bains avec ses excellentes sources, il savait qu'il faudrait les personnes riches et distinguées de plusieurs nations pour donner tout son éclat à cette admirable station thermale.

Ainsi nous obéissons à la Providence en venant dépenser ici un peu de ce superflu que les petites gens osent nous envier.

L'homme aux sandales me regardait abasourdi et je m'en allai dignement, gravement, enchantée d'avoir confondu le blasphémateur !...

Je dois m'arrêter ici, Régine me fait dire qu'elle est prête, je dois l'accompagner au concert du cercle. Edgard a pris l'express de Paris pour le Grand Prix, il profite de ma présence pour se distraire. Il se plaint parfois de la monotonie de la vie et de la charge des affaires !...

Paul GRENDEL.

CHRONIQUE SOCIALE

Un Programme

LE CONGRÈS DE REIMS — 400.000 VIEILLARDS ASSISTÉS — LE RAPPORT CAMPAGNOL SES CONCLUSIONS — RÉPARTITION DES ASSISTÉS — NÉCESSITÉ DU RELÈVEMENT DU MINIMUM DE SECOURS

Le quatrième congrès national d'assistance publique et privée qui s'est tenu à Reims du 21 au 25 avril, a examiné d'une façon toute particulière la mise en application de la loi de 1905 sur l'assistance obligatoire aux vieillards et aux infirmes, et les réformes qu'elle nécessite. D'après M. Mirman, il ne faudra pas moins de dix ans pour que cette loi soit appliquée comme elle doit l'être.

Actuellement 400.000 vieillards en ressentent les bienfaits et touchent tous les mois des allocations.

Les dépenses annuelles qu'entraîne l'assistance aux vieillards s'élèvent à 70 millions et s'accroîtront encore. On peut prévoir le jour où elles atteindront cent millions.

M. Campagnol, sous-chef de bureau au ministère de l'Intérieur, chargé par le comité national d'assistance du rapport général sur la question de l'application de la loi de 1905, a abouti aux conclusions suivantes que nous allons reproduire textuellement car elles sont de nature à orienter les efforts de tous ceux qui trouvent dans la loi d'assistance obligatoire des moyens immédiats de soulager des misères qui ne sauraient nous laisser indifférents.

I. — « Afin que les étrangers privés de ressources, qui, malades, infirmes, incurables ou vieillards, remplissant, abstraction faite de la question de nationalité, les conditions requises pour être assistés, ne demeurent pas sur le territoire français, en dehors des secours publics et ne soient pas ainsi à la charge de la bienfaisance privée ou de l'assistance locale, il convient que des accords internationaux soient négociés avec les pays étrangers en vue du rapatriement ou, à défaut, de l'assistance donnée sur place, moyennant remboursement.

II. — « Les enfants mineurs de seize ans qui, d'après la jurisprudence administrative, ne sont pas compris dans l'application de la loi du 14 juillet 1905, doivent faire l'objet d'une législation spéciale pour n'être pas privés de l'assistance à laquelle ils ont droit, au cas d'infirmité ou de maladie reconnue incurable, et il importe que les pouvoirs publics hâtent l'examen et le vote de la proposition de loi déposée au Sénat par MM. Emile Rey et Béral, le 20 juin 1907.

III. — « La commission cantonale d'appel et la commission centrale doivent avoir compétence pour statuer non seulement sur l'admission à l'assistance, mais aussi sur le mode d'assistance, et pour décider, par conséquent, que l'impétrant sera hospitalisé si l'autorité administrative compétente d'abord pour statuer ne s'est prononcée que pour l'assistance à domicile.

IV. — « Le délai de recours, soit devant la commission cantonale d'appel, soit devant la commission centrale, doit être porté de vingt jours à un mois, afin d'assurer l'efficacité du recours et d'éviter une forclusion qui reste trop souvent ce droit illusoire.

V. — « Si un conseil municipal vote un taux théorique d'allocation mensuelle que le Conseil général juge insuffisant, et si l'assemblée départementale subordonne expressément son approbation à un taux plus élevé, le ministre de l'intérieur doit avoir le droit d'arrêter, après avis du Conseil supérieur de l'assistance publique, le taux de l'allocation mensuelle applicable aux assistés de la commune, au chiffre adopté par le Conseil général ou à un chiffre plus faible, quoique supérieur au taux voté par le Conseil municipal.

VI. — « Il est très désirable que les taux d'allocation mensuelle, sans être les mêmes dans toutes les communes, présentent, pour une même région, une certaine uniformité, et, à cette fin, il conviendrait que le minimum légal de l'allocation mensuelle fût élevé de 5 à 10 francs.

VII. — « Dans l'acceptation des libéralités faites aux pauvres en général, sans affectation spéciale, une part, en principe le cinquième, devra être réservée au service de l'assistance instituée par la loi de 1905.

VIII — « L'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables, qui remplissent les conditions prévues par l'article 1er de la loi du 14 juillet 1905, ne peuvent en obtenir le bénéfice parce qu'une contestation s'est élevée au sujet de la détermination de leur domicile de secours, doit être assurée par provision tant que la juridiction compétente n'aura pas fixé le domicile de secours, c'est-à-dire la collectivité légalement débitrice, à la charge du département ou de l'Etat, suivant que la contestation intéresse des collectivités d'un même département ou des collectivités de départements différents. »

L'ensemble de ces propositions constitue un vrai programme qu'il importe de vulgariser, car ce n'est que par une propagande continue qu'on peut arriver à faire entrer dans la mentalité générale, les mesures dont l'application nécessite un appel forcé à la bourse des contribuables.

Aujourd'hui 404.177 vieillards touchent l'allocation mensuelle prescrite par la loi ; il entre dans ce nombre 59.429 allocations inférieures à 10 francs, 216.293 inférieures à 20 francs, 76.294 sont à 20 francs, 16.285 à 25 francs et 44.876 dépassent 25 francs. C'est surtout sur celles qui sont inférieures à 10 francs qu'il importe d'attirer l'attention publique ; dix francs par mois ou six sous et demi par jour ne représentent en effet qu'un bien faible régime d'existence.

BERTAL.

L'ÉLECTION SÉNATORIALE DU NORD

Scrutin du 21 Juin 1908

ÉLECTION DE M. HENRY SCULFORT

ancien président du Conseil Général du Nord

AUTOUR DU SCRUTIN

L'ouverture du scrutin était annoncée pour huit heures ; mais, selon leur vieille habitude, les délégués sénatoriaux se sont longuement fait tirer l'oreille.

Dame, il est assez ennuyeux d'arriver dans les premiers à la Préfecture. C'est risquer d'être désigné pour l'un quelconque des dix bureau de vote.

Et si le scrutin se prolonge jusqu'au soir, on en est quitte pour une journée perdue.

Et cette journée perdue a quelque prix pour un délégué venu de son village, dès le samedi soir, avec l'intention de profiter un peu d'un bon dimanche à Lille.

Les courses de chevaux, au Bois de la Deûle, étaient, d'ailleurs, à elles seules, un appât suffisant pour que nos délégués hésitassent, hier, à sacrifier leur après-midi.

C'est donc par groupes assez compacts — plus ou est nombreux, moins il y a de danger d'être pris — que nos délégués sénatoriaux arrivent, vers dix heures et demie, à la Préfecture, et gravissent les larges escaliers qui conduisent à la salle du scrutin.

L'entrée est interdite aux journalistes.

Force de rester devant la grille, nous devons nous contenter de subir les offres incessantes des crieurs de bulletins, qui s'obstinent à prendre pour des délégués tous ceux qui stationnent.

On crie quatre noms : MM. Sculfort, Vandenbussche et Delory.

Et, depuis 8 heures, il y a sur la place trois ou quatre porteurs qui se donnent beaucoup de mal.

Ils vous mettent en main un bulletin tricolore et la profession de foi bien connue du fameux Commandant Legrand, que Dunkerque nous envoya, dès samedi soir.

« Votez pour le Commandant Legrand ! »

« Le Commandant Legrand ! » c'est le cri qui, pour le moment, s'impose qui domine tous les autres.

Aux dernières élections sénatoriales, le dévouement des porteurs du Commandant fut relativement récompensé :

Le Commandant Legrand obtint une voix.

Il y a beaucoup de chance pour que le délégué qui lui donna sa voix ce jour-là ait été balayé aux récentes élections municipales.

Pauvre Commandant !

A onze heures moins le quart, les bureaux sont constitués, sous la présidence de M. Dassonville, président du Tribunal civil, et l'on commence à voter.

LA COMPOSITION DES BUREAUX

Bureau central. — Président, M. Dassonville ; assesseurs, MM. Adolphe Legros, d'Haubourdin, Alfred Dupont, de Le Quesnoy ; Gustave Colman, de Louvroil ; Félix d'Hespel, de Prémesque ; secrétaire, M. Etienne Bacrot, de Ronchin.

1er bureau. — Président, M. Plalel, maire d'Allennes-lez-Haubourdin ; assesseurs, MM. J.-B. Houdez, Emile Basset.

2e bureau. — Président, M. Emile de Lauwereyns, de Valenciennes ; assesseurs, MM. Paul Cottiaux, du Cateau ; Armand Caillau.

3e bureau. — Président, M. Defontaine, de Maubeuge ; assesseurs, MM. Arthur Stoclet, Léopold Carrion.

4e bureau. — Président, M. Paul Deloffre, assesseurs, MM. Vandenbussche, Charles Rogié.

5e bureau. — Président, M. Fernand Dugardin ; assesseurs, MM. Jules Billon et Corbu.

6e bureau. — Président, M. Vittu ; assesseurs, MM. Imbert de la Phalecque, maire d'Englos ; Gustave Henry.

7e bureau. — Président, M. Louis Lesaffre, de Renescure ; assesseurs, MM. Lernoult, d'Hazebrouck ; Lepez.

8e bureau. — Président, M. Leuridan ; assesseurs, MM. Leroy, de Willems, et Lepage.

9e bureau. — Président, M. l'abbé Lemire, député ; assesseurs, MM. Choqueel, maire de Renescure ; Bouzel.

10e bureau. — Président, M. Seydoux ; assesseurs, MM. Vincent, d'Ascq ; Geerseardi, maire de Malo-les-Bains.

Les résultats

A midi, le scrutin est clos et le travail des bureaux commence.

Vers une heure, M. Dassonville proclame les résultats suivants :

Inscrits : 2.495. — *Votants :* 2.462

MM. Henry Sculfort, radical	. .	1598
Vandenbussche, radical	. .	185
Delory, collectiviste,	. . .	345

Blancs et divers : 172.

M. Henry Sculfort est élu.

Les délégués, venus nombreux pour assister à la proclamation des résultats, accueillent par des applaudissements et des bravos l'annonce du succès de M. Sculfort.

Puis, peu à peu, la grande salle de la Préfecture se vide et les délégués se dispersent par petits groupes dans la foule qui stationne, curieuse, sur la place de la République.

LES PRÉCÉDENTES ÉLECTIONS

Élection du 7 Janvier 1906

Voici quels avaient été les chiffres obtenus le 7 janvier 1906, par les différents candidats

Inscrits : 2.435. — Votants : 2.435.

MM. Potié, radical, 1.300 voix, élu ; Trystram fils, radical, 1.300 voix, élu ; Hayez, radical, 1.292 voix, élus ; Alfred Gimard, 1.279 voix, élu ; Maxime Lecomte, radical, 1.266 voix, élu ; Bersez, radical, 1.257 voix, élu ; Evrard-Eliez, radical, 1.266 voix, élu ; Dr Debierre, radical-socialiste, 1.154 voix, au 2e tour.

MM. Alfred Dumont, libéral, 1.141 voix ; Etienne Arnould, libéral, 1.108 voix ; Lacé, 1.227 voix, élu au 3e tour.

MM. Chatteleyn, Dervaux-Ghesteu, Delval, Dransart, de 1 121 à 1.150 voix.

M. Méneclaey, 570 voix.

MM. Defessalle, socialiste, 166 voix ; Delory, 161 ; Carrette, 161 ; Fièvet, 160 ; Ghesquière, 158 ; Melin, 147 ; Rassel, 122.

[illegible] — Au premier tour, obtenaient : MM. Desmoutier et Cardon, progressistes, respectivement 1.118 et 1.114 voix. — MM. Trystram et Hayez, radicaux, 1 079 et 1.065. — MM. Vandenbrouque et Saphore, radicaux-socialistes, 67 voix chacun. — MM. Defessalle et Carrette, socialistes indépendants, 84 et 85 voix. — MM. Delory et Rassel, 81 et 66 voix.

Au deuxième tour, MM. Trystram et Hayez étaient élus par 1.296 et 1292 voix. MM. Desmoutier et Cardon obtenaient 1.124 voix chacun.

Il s'agissait de remplacer MM. Dubois, décédé, et Trystram, démissionnaire.

Election du 10 janvier 1904. — Au premier tour, obtenaient, sur 2.428 inscrits et 2.415 votants :

MM. Chatteleyn, progressiste, 492 voix ; Tribourdaux, radical, 885 ; Scrive, libéral, 733 ; Debierre, radical-socialiste, 132 ; Desmons, socialiste, 121 ; divers et blancs, 32.

Au deuxième tour, MM. Chatteleyn, 489 voix ; Tribourdaux, 1.079 ; Scrive, 720 ; Debierre, 17 ; Desmons, 85 ; nuls et blancs, 23.

Au troisième tour, M. Chatteleyn était élu par 1.196 voix ; M. Scrive en obtenait 23 ; M. Tribourdaux, 1.185.

Election du 4 janvier 1903. — Il s'agissait de remplacer M. Géry Legrand, décédé.

Au premier tour, sur 2.428 inscrits et 2.417 votants, obtenaient : MM. Potié, radical, 1.101 voix ; Scrive, libéral, 632 ; Debierre, radical-socialiste, 259 ; Eloir, indépendant, 24 ; Delessalle, socialiste, 86 ; Delory, collectiviste, 104 ; Delemer, 4.

Au deuxième tour, M. Potié était élu par 1.432 voix ; venaient ensuite MM. Scrive, 814 ; Debierre, 19 ; Delsalle, 56 ; Delory, 29 ; Delemer, 9 ; nuls et blancs, 68.

Election de janvier 1897. — Tous les sénateurs étaient renouvelables. Il y avait 2.392 électeurs inscrits et 2.387 votants.

La liste des sénateurs sortants fut élue au premier tour avec les suffrages suivants :

MM. Cissey, 1.421 voix ; Maxime Lecomte, 1.410 ; A. Girard, 1.400 ; Depreux, 1.394 ; Trystram, 1.377 ; Géry Legrand, 1.373 ; Dubois, 1.348.

Une liste libérale obtint : MM. Dumont, maire de Dunkerque, 808 ; Joseph Morel, 786 ; Déjardin-Verkinder, 784 ; Ch. Roger, 778 ; F. Debaux, 778 ; Bouthier, 777 ; A. Lefebvre-Pontalis, 773.

Une liste socialiste obtenait : MM. Giard, 277 voix ; Moreau, 217 ; Colonel Sever, 195 ; Staes-Brame, 181 ; Carrette, 131 ; Comte-Corbier, 122.

Election de 1895. — M. Depreux, seul candidat, était élu par 1.429 voix.

Election de 1892. — M. Trystram était élu par 1.233 voix.

⁂

L'élection de M. Sculfort est à la fois un succès personnel et une victoire républicaine.

Par la situation considérable qu'il occupe dans le Nord, M. Sculfort ne s'est pas imposé seulement à tous les républicains, à tous les membres du Parti auquel il appartient depuis plus de quarante ans, mais encore à tous ceux de ses adversaires que n'aveugle pas la passion politique et qui se préoccupent des importants intérêts de notre grand département.

Nous ne revendiquons pas intégralement pour le Parti radical les 1.600 voix qui se sont groupés sur son nom. Mais nous avons le droit de dire qu'en se présentant aux suffrages des délégués sénatoriaux, le candidat du Congrès républicain n'a rien dissimulé de ses idées, et que le programme qu'il a exposé aux électeurs est celui du Parti républicain radical et radical-socialiste.

Les organes des autres partis, *Croix*, *Dépêche*, *Echo*, aussi bien que le *Réveil du Nord*, ont dû, bon gré mal gré, le reconnaître.

Et si leur attitude et leurs appréciations furent diverses, tous rendirent, du moins, cet hommage à M. Sculfort que son programme était franc et loyal.

La *Dépêche* se livra bien, au dernier jour, à quelques réflexions mélancoliques, sur « l'affaiblissement des volontés et des initiatives de l'opposition ».

Le *Réveil* distilla, à l'heure même où s'ouvrait le scrutin, quelques récriminations malveillantes et venimeuses.

Ces attaques ne purent que faire ressortir l'impuissance de nos adversaires de droite et d'extrême-gauche, en face d'un candidat nettement républicain, dont la haute valeur et les services passés assuraient par avance la victoire.

Nos amis de l'arrondissement d'Hazebrouck se sont donné la satisfaction d'affirmer leur « droit imprescriptible », que les républicains n'ont, d'ailleurs, jamais contesté en principe.

M. Delory a vu le nombre habituel des suffrages socialistes s'augmenter de voix venues, on peut le dire sans partipris, aussi bien de la droite du parti clérical que de la gauche du parti radical.

Mais le bloc des suffrages radicaux s'est maintenu ferme et compact. Malgré certaines tentatives dissolvantes, la disposition a été fidèlement observée.

Et c'est l'honneur de tous ces vieux républicains du Nord, de tous ces militants de nos luttes démocratiques, d'avoir compris que la solidité des convictions d'un candidat ne s'affirmait pas tant par des paroles retentissantes que par des actes.

M. Sculfort est de ces républicains élevés à l'école des Gambetta et des Jules Ferry qui ont pour règle de tenir plus qu'ils ne promettent.

Les électeurs qui ont voté pour lui peuvent l'attendre à l'œuvre. Ils ont eu foi en sa parole et en son programme. Ils peuvent être certains qu'il ne trahira pas leur confiance.

Georges ROBERT.